

**UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)**

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP  Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours :  Nombre de crédits :

Niveau du cycle :  et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme**

Technique des transports 2 (A) par Monsieur VINDELINCKX  
Le cursus décrit l'importance, le rôle, les conventions applicables, les responsabilités de tout intervenant dans le secteur du transport. Un descriptif complet des auxiliaires de transports est communiqué. Commissionnaire expéditeur, de transport, en douane, ou les trois fonctions réunies.

Technique des transports 2 (B) par Monsieur SABZE

- Communiquer : Ecouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe (C2)
- Mobiliser des savoirs, des savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques (C3)
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique (C4)
- Organiser : Structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission (C5)

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

### Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Technique des transports 2 (A) par Monsieur VINDELINCKX

Meilleure approche et meilleure compréhension des problèmes que peuvent représenter les secteurs des transports. Application des conventions. Droit de rétention, AEO, incoterms, etc.)

Objectifs : connaissance des différents modes de transport, ses applications, les responsabilités des intervenants.

Arrimage des charges sur les véhicules

Incoterms® 2000 : route, maritime, fluvial, chemin de fer, aérien

Incoterms® 2010 : idem et conventions

Prix de revient transports routiers. (Pneumatiques en particulier)

Transport Eco-Combi

AEO (Transporteurs, expéditeurs, agents maritimes)

(Avec mises à jour régulières)

Technique des transports 2 (B) par Monsieur SABZE

Objectifs de l'activité d'apprentissage « Technique des Transports II » : comprendre et gérer les Techniques des Transports au niveau national et international.

Contenus :

- ~~Le~~ Transport Intermodal : Définition, Types de Transport Intermodal, Les défis du Transport Intermodal, Transport Intermodal : Quel Avenir ?

- ~~Man~~utention des marchandises : Définition de la manutention, La fonction de la manutention, Le matériel de manutention, Les métiers de la manutention, Les techniques de la manutention, Facilitateurs de manutention : Avenir et salon de la manutention.

- ~~Ge~~stion et Organisation appliqué aux modes Transports: Techniques du transport terrestre , Techniques du transport.

- ~~Le~~gislation en matière de techniques des Transports.

### Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Technique des transports 2 (A) par Monsieur VINDELINCKX

Pour chacune des activités, l'enseignement est un enseignement magistral comprenant de nombreux exercices et mises en situation et visant à l'interactivité avec les étudiants.

Une participation des étudiants peut être prise en compte dans l'évaluation finale. Les modalités en sont expliquées le cas échéant par le biais d'un contrat didactique.

En outre pour l'activité d'apprentissage « Droit des transports y compris droit européen et

Politique commune des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire, fluvial) » et plus spécialement les techniques des transports I», ont pour but de se familiariser aux litiges pouvant survenir lors des prestations des agents intervenants.

Technique des transports 2 (B) par Monsieur SABZE

- Enseignement essentiellement interactif avec des moments d'enseignement magistral où toute présentation théorique est accompagnée de nombreux exemples.

- Descriptifs de cas vécus/Etudes de cas

- Travaux de recherches pour les étudiants

### Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Technique des transports 2 (A) par Monsieur VINDELINCKX

L'évaluation de l'activité d'enseignement des techniques de transports 2, est ORALE.

Technique des transports 2 (B) par Monsieur SABZE

Evaluation est ECRITE basée sur les applications, la compréhension, le suivi des cours, les exercices, les législations, les travaux et exemples exposés pendant le cours.

Compilation des résultats pour les deux Parties

La note reçue à la partie du cours dispensé par Monsieur VINDELINCKX comptera pour 2/3 de la note total contre 1/3 pour la partie de cours dispensée par Monsieur SABZE.

L'étudiant ayant obtenu moins de 10/20 à au moins une de ces deux parties, devra représenter uniquement la partie en ECHEC si l'UE dans son ensemble n'a pas été validé.

## Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

### Technique des transports 2 (A) par Monsieur VINDELINCKX

Dans un contexte économique, plus spécialement dédié au secteur des transports, l'étudiant sera, au terme des activités d'apprentissage de l'UE TECHNIQUE DES TRANSPORTS2I, capable de :

AA2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, pro activité et créativité

AA3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

AA5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

AA7 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit

Compétences sont liées à la collaboration en vue de résoudre les problèmes complexes avec méthode et rigueur.

Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue. Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage.

Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions.

Enfin, assurer le suivi documentaire et physique des opérations.

### Technique des transports 2 (B) par Monsieur SABZE

C2 : aa06 ; aa07 ; aa09

-Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue

-Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit Optimiser les opérations logistiques

-Assurer l'interface entre les différents services et interlocuteurs

C4 : aa15 ; aa16 ; aa17

-Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise

-Mettre en place et interpréter les tableaux de bord et indicateurs de performance en matière de logistique

-Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

C5 : aa18 ; aa19 ; aa20

-Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client

-Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps

-Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

## Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

### Technique des transports 2 (A) par Monsieur VINDELINCKX

#### Outils

Les syllabi des différentes activités d'enseignement constituent les outils de référence pour les activités d'enseignement de l'UE et sont accessibles sur I-Campus. Des notes de cours peuvent également être remises aux étudiants.

Afin de suivre les activités d'enseignement, l'étudiant doit se munir des documents indispensables requis dans le contrat didactique, tels les textes de lois de référence.

#### Ressources bibliographiques et webographiques

Voir pièces annexes SUPPORTS

#### Sites officiels des SPF, des Cours et tribunaux, du Moniteur belge

Sites officiels des organisations professionnelles du, ou liées au, secteur (FSMA, BNB, FEB, ITLB etc. ...)

[www.stradalex.be](http://www.stradalex.be) (bibliothèque juridique accessible en ligne sur les ordinateurs à disposition au sein de la bibliothèque et permettant d'accéder aux textes de lois, aux revues juridiques spécialisées : JT, JTT, JLMB, etc. ...)

### Technique des transports 2 (B) par Monsieur SABZE

Supports : slides, Les documents des Travaux Pratiques et études de cas

Ouvrage : Ouvrages de référence du SPF Mobilité et de la FEBETRA.

Lignes directives du 7 Mars 2013 de l'Union Européenne concernant les Bonnes Pratiques de Distribution (2013/C 68/001)